



COMMUNE DE MUIDS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le 18mars à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Muids se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bernard LEBOUQCQ, maire de Muids, en vue de procéder sous sa présidence à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour conformément à l'articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code général des collectivités territoriales.

Nb de membres en exercice : 15	Présents	Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir	Absent(s)	Date de la convocation	Date de la transmission en préfecture/affichage
Nb de membres qui ont pris part aux délibérations : 15	15	-	-	9mars 2021	

ETAIENT PRESENTS : Ludovic HENOCH, Louis GARCIA, Bernard LEBOUQCQ, Bruno LETHIAIS, Philippe le MAIGNAN, Mathieu LEBRET, Laurent MARIE, Alexis BOUCHER, Pierre-Antoine BARREAULT, Béatrice PHILIPPE-GARCIA, Thérèse STAGE, Catherine TAMISIER-DELACOUR, Martine TERNISIEN-PLET, Cyril Delaunay, Nicolas Guenole.

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE : Aucun

ETAIT ABSENT NON REPRESENTE : Aucun

SECRETARE DE SEANCE : Pierre-Antoine Barreault

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du CM du 3 décembre 2020**
- 2. Règlement de la cantine/garderie d'une famille de la commune pour les mois de novembre et décembre**
- 3. Transfert de compétences au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**
- 4. Retrait des communes de Lyons-la-Forêt et Corny du syndicat aérodrome d'Etrépagny**
- 5. Vente caveau de la commune – Mise en place d'un échéancier de règlement**
- 6. Délibération autorisant M. le Maire à liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**
- 7. Convention financière entre le SIEGE et la commune pour l'enfouissement des réseaux ruelle de Bleuets et les Hauts de Bosregard**
- 8. Devis reprofilage rue du Bosquet**
- 9. Règlement de la facture de bornage rue de l'abreuvoir**
- 10. Prise en charge de la facture de fuel d'une administrée de la commune**
- 11. Réparation de l'orgue et de l'harmonium**
- 12. Lafarge (Remblais ancienne exploitation Muids BAS)**
- 13. STREFF (Remblais)**
- 14. Demande de révision du PLU par l'entreprise Illuminations Services**

15. Chemin randonnée/VTT
16. Travaux clocher église
17. Rocher Henri
18. Halte déchets rue du Bosquet près de la déchetterie
19. Logement 1 et 3 route Nationale (projet commerce)
20. Remboursement de dettes
21. Dossier demande de subvention et amendes de police pour l'allée piétonne de M.Deros jusqu'au stade
22. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2020

L'objet de cette délibération est d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des présents.

2. Règlement de la cantine/garderie d'une famille de la commune pour les mois de novembre et décembre 2020

L'objet de cette délibération est de prendre en charge les frais de cantine et garderie d'une famille de la commune pour les mois de novembre et décembre 2020 pour un montant total de 153.35ttc euros.

ADOPTÉE à l'unanimité des présents.

3. Transfert de compétences au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire informe que sur la base d'un courrier reçu du préfet de l'Eure le 11 janvier 2021 il convient, par sécurité juridique, que les communes membres d'une communauté de communes ou communautés d'agglomération qui ont délibéré entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020 pour s'opposer au transfert de la compétence PLU(i) à leur communauté de communes prennent une nouvelle délibération en ce sens entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

C'est le cas de la commune de Muids qui a délibéré à ce sujet le 3 décembre 2020. Il conviendra donc d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

CE SUJET NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE.

4. Retrait des communes de Lyons-la-Forêt et Corny du syndicat aérodrome d'Etrépigny

A la demande du syndicat de l'aérodrome d'Etrépigny, il est nécessaire de statuer sur le retrait des communes de Lyons-la-Forêt et de Corny. Il n'y a pas d'enjeu pour la commune de Muids mais cette demande requiert l'accord exprès de la majorité qualifiée des assemblées délibérantes des communes membres du syndicat.

ADOPTÉE à l'unanimité des présents.

Arrivée de Nicolas Guenole

5. Rachat caveau et mise en place d'un échancier de règlement

L'objet de cette délibération est de statuer sur la mise en place d'un échancier de règlement de 120 euros par mois sur deux ans pour le rachat d'un caveau appartenant à la commune.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. Délibération autorisant M. le Maire à liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

En conformité avec les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT et dans la mesure où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2021, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à liquider les dépenses d'investissement dues à ce jour à divers fournisseurs.

Cette disposition autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget 2021 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 est de 214.927,75 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 53.731,94 euros.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Articles	Objet	Montant
2051	JVS-Mairistem – License de logiciels	3.336,96
2188	Barrière levante	3.646,08
2188	Fourniture bureau de la mairie	516,10
102296	Reprise sur taxe urbanisme	1.308,59
2313	constructions	1.308,59
2128	Bornage rue de l'Abreuvoir	1.164,10
Total		11.280,42

ADOPTÉE à l'unanimité.

7. Convention financière entre le SIEGE et la commune pour l'enfouissement des réseaux ruelle de Bleuets et les Hauts de Bosregard

Monsieur le Maire informe et demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur un projet de convention de participation financière entre le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz (SIEGE) et la commune de Muids sur un certain nombre de travaux électriques devant être réalisés en 2021 et de l'autoriser à signer cette convention.

Les travaux concernés et la participation financière à ces travaux de la commune de Muids sont les suivants :

Travaux	Coût estimé TTC	Participation Muids	Montant
Transformateur ruelle des Bleuets	74.000	7% HT	4.316,67
Enfouissement	20.000	20% HT	3.333,32
Enfouissement des Bleuets	13.000	30% HT + TVA	5.416,67
Eclairage Hauts de Bosregard	17.000	40%	5.666,67

ADOPTÉE à l'unanimité des présents.

8. Devis reprofilage rue du Bosquet

L'objet de cette délibération est de statuer sur l'approbation d'un devis de 9.580HT euros concernant le reprofilage du chemin menant au local technique sur 130 mètres.

ADOPTÉE dans la limite d'un budget de l'ordre de EUR9.000 HT avec demande d'un devis supplémentaire.

14 pour

1 abstention pour conflit d'intérêt

9. Règlement de la facture de bornage rue de l'abreuvoir

Monsieur le maire demande l'autorisation des membres du conseil municipal pour payer une facture de bornage d'un montant de 1.164 TTC, travail de bornage pour lequel le conseil municipal avait au préalable donné son accord.

ADOPTÉE à l'unanimité.

9.1 Autorisation donnée au maire de la commune pour signer tous documents engageant la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer tous documents engageant la commune.

ADOPTÉE à l'unanimité.

10. Prise en charge de la facture de fuel d'une administrée de la commune

Monsieur le maire demande l'autorisation des membres du conseil municipal pour que la commune prenne en charge une facture de fuel de 500ttc euros en faveur d'une administrée de la commune.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11. Réparation de l'orgue et de l'harmonium

L'objet de cette délibération est de valider le plan de financement de la restauration des instruments de musique de l'église de Muids. Le devis retenu se monte à 21950.00TTC.

Le conseil municipal après en avoir décidé à l'unanimité de mettre (en investissement) au budget 2021 la somme de 21950.00 ttc pour régler la facture, les fonds récoltés par la souscription ne permettront d'en régler qu'une seule partie. La commune prendra donc en charge le reste du montant des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité.

12. Lafarge (Remblais ancienne exploitation Muids BAS)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société LAFARGE dans le cadre du projet de remblaiement de Muids bas, c'est-à-dire les parcelles de terrain qui sont en exploitation en bordure de seine, propose de reboiser ces parcelles, et de les aménager. Les chemins ruraux seront réaménagés, voir même certaines créations. Un aménagement routier permettrait de rejoindre l'Eure à vélos en passant par le Mesnil d'Andé..

PAS D'OBJECTION à l'exception d'un membre du conseil municipal.

13. STREFF (Remblais)

L'objet de cette délibération est de statuer sur la demande de la société STREFF pour engager une étude de faisabilité concernant le remblaiement et le reboisement de plusieurs parcelles proches de la déchetterie et face aux bâtiments industriels route de l'industrie, section H et I. Les terres de remblais seraient transportées par péniches et acheminées sur les différentes parcelles par camions sans utiliser les chemins communaux. Concernant le chemin dit : desrayons, qui est aujourd'hui inutilisable sera réhabilité à son origine, selon le souhait du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité.

14. Demande de révision du PLU par l'entreprise Illuminations Services

L'objet de cette délibération est de statuer sur la demande de la société Illuminations Services concernant une révision du PLU quant à la parcelle leur appartenant qui est à ce jour enregistrée en zone artisanale. Illuminations Services souhaite cette révision pour d'un côté construire de nouveaux bâtiments susceptibles d'accueillir des artisans et de l'autre construire quelques maisons individuelles (3 à 4).

ADOPTÉE comme suit :

10 pour les bâtiments destinés aux artisans et les maisons individuelles

5 uniquement pour les bâtiments destinés aux artisans

15. Chemin randonnée/VTT

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que Seine Normandie Agglomération a pour ambition de créer un chemin de randonnée/VTT sur les communes de Muids/La Roquette/Daubeuf-près-Vatteville. Il est envisagé que ce circuit passe par un ancien chemin rural situé entre des parcelles appartenant à M. Renault, M. Potreau et M. Gonthier et qui, aujourd'hui fait l'objet d'une emprise agricole. Il est demandé aux membres du conseil municipal de statuer sur le bornage de ce chemin, si nécessaire, et sur sa réhabilitation.

ADOPTÉE à l'unanimité.

16. Travaux clocher église

L'objet de cette délibération est de statuer sur des demandes de devis, subventions et permis de construire concernant des travaux de rénovation/entretien du clocher de l'église à la suite de la remise du rapport de diagnostic en février 2021 établi par Mme Belleville architecte du patrimoine à la demande de la commune.

Pour information, ces travaux sont estimés comme suit :

- Maçonnerie : 149.000 HT
- Charpente/Menuiserie : 41.000 HT
- Couverture : 30.000 HT
- Total : 220.000 euros HT soit 264.000 euros TTC

ADOPTÉE à l'unanimité.

17. Rocher Henri

L'objet de cette délibération est de statuer sur proposition de Philippe Le Maignan de remettre en valeur le Rocher Henri ainsi que le pont ferroviaire à proximité du lieu-dit des trois cheminées

ADOPTÉE à l'unanimité avec l'idée de mobiliser des membres de la commune pour faire ce travail de défrichage.

18. Halte déchets rue du Bosquet près de la déchetterie

L'objet de cette délibération est de statuer sur la suppression de la halte déchets située en bas de la déchetterie, des poubelles noires et jaunes étant distribuées par le SYGOM à chaque foyer. Des panneaux d'interdiction de dépôt de déchets seront installés prochainement.

ADOPTÉE à l'unanimité.

19. Logement 1 et 3 route Nationale (projet commerce)

Un courrier de Monsieur DUCHE Président de Seine Normandie Agglomération (SNA) daté du 30 novembre 2020 informe la commune de Muids de son désengagement concernant le projet de boulangerie. Cependant un dispositif de soutien aux commerces est maintenu, la décision reste à prendre par le conseil municipal.

CE SUJET NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE.

20. Remboursement de dettes

Suite au décès de M. P. Legoupil, l'objet de cette délibération est de statuer sur l'abandon de dette restante due par P. Legoupil à la commune qui s'élève à 2.500 ttc euros d'arriérés de loyer et 2.500 ttc euros de frais de remise en état du logement.

ADOPTÉE comme suit :

10 pour

4 contre

1 abstention

21. Dossier demande de subvention au titre du fond de concours et au titre des amendes de police pour l'allée piétonne de M.Deros jusqu'au stade

L'objet de cette délibération est de statuer sur une demande de subvention au titre des amendes de police et du fond de concours pour la réalisation d'une allée piétonne en continuité de celle existante jusqu'au stade.

ADOPTÉE à l'unanimité.

22. Questions diverses

22.1 Chaudière mairie

Suivant les directives gouvernementales, Monsieur LÉBOUCQ propose de remplacer la chaudière au fuel de la mairie par une plus écologique. Une demande d'aide a été faite auprès de la commission écologique européenne (CEE)

ADOPTÉE à l'unanimité.

22.2 Bibliothèque

Martine Ternisien-Plet sensibilise les membres du conseil municipal sur le manque de visibilité de

la bibliothèque et sur le fait qu'avec l'offre numérique (livres, films, musique, magazines) proposée ce local devrait être renommé en médiathèque.

Ce sujet ne donne pas lieu à un vote mais l'unanimité est favorable à ces propositions.

22.3 Bornage à l'amiable

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la demande de bornage à l'amiable demandée par Mme S. DUSANTER concernant sa propriété cadastrée Section F n°632-642-643.

ADOPTÉE à l'unanimité.

La séance du conseil municipal prend fin à 21h45.